

Le Dr Edouard Fochivé pense que Maurice Kamto a régulièrement enfreint la loi, contrairement à un Me Emmanuel Simh, 3e vice-président du MRC, qui lui agit toujours dans un cadre strictement légal.

Les experts des droits de l'Homme de l'ONU ont appelé Yaoundé à libérer l'opposant Maurice Kamto, assigné à résidence depuis le 22 septembre dernier, voilà l'une des thématiques ayant meublé les échanges hier dimanche 18 octobre sur Droit de Réponse (Equinoxe TV).

Lundi 12 octobre, les experts des droits de l'Homme de l'ONU ont appelé le Cameroun à libérer les personnes arrêtées lors des manifestations organisées le mois dernier par l'opposition. Notamment la libération de l'opposant Maurice Kamto, assigné à résidence depuis la nuit du 22 septembre. **«L'assignation à résidence de Kamto pourrait constituer une privation de liberté, en violation de ses droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, ainsi que de la liberté et à la sécurité de sa personne»**, ont déclaré les experts qui se disent **«extrêmement préoccupés»** par les arrestations massives de manifestants pacifiques et de militants politiques qui expriment leur dissidence et appellent à cesser les intimidations à l'encontre des militants politiques.

En réaction sur Equinoxe Télé, le Dr Edouard Fochivé s'est montré clair : Le Cameroun n'a aucune injonction à recevoir de l'extérieur. Pour lui, Maurice Kamto a enfreint la loi, et doit à cet effet répondre de ses actes.

Le spécialiste en questions de logistique portuaire dit être étonné par l'attitude de ces Experts du droit des Nations Unis, qui, selon lui, font du deux poids, deux mesures.

Ces experts, regrette-il, auraient dû recadrer Maurice Kamto quand il a lancé ses marches visant à déloger un chef d'Etat en fonction. Le communiquant du RDPC, le Dr Edouard Fochivé, explique que les autorités du pays ne doivent pas indéfiniment tolérer les agissements de Maurice Kamto, lui qui est un professeur émérite de Droit, et qui est supposé maîtriser la loi mieux que quiconque.

Le militant du parti présidentiel pense que le MRC doit davantage conseiller Maurice Kamto, afin qu'il ait le comportement d'un opposant républicain comme Me Emmanuel Simh. **« Depuis qu'on parle de marches, avez-vous un jour vu Me Simh marcher ? »**, s'interroge-t-il.

Avant de répondre lui-même à sa question : **« Il est le 3e vice président du MRC, il est dans le collectif d'avocats de défense, mais lui on ne l'a jamais arrêté, parce qu'il est un**

homme qui connaît la loi. Et il agit parfaitement dans ce cadre ».

Maurice Kamto a appelé à des «***marches pacifiques***» le 22 septembre pour exiger le départ du président Paul Biya, à la tête du pays depuis 38 ans et réélu pour un septième mandat à l'issue de l'élection présidentielle du 7 octobre 2018. Ces rassemblements peu suivis, ont été interdits par les autorités qui accusent l'opposant «***d'insurrection***». Le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, René Emmanuel Sadi, a déclaré dans un communiqué le 25 septembre dernier que «***la situation du leader du MRC fait l'objet d'un examen attentif par les instances judiciaires compétentes***».
